

Relations industrielles Industrial Relations



Le Statut des Entreprises publiques, par A.G. Delion, Collection de l'Administration nouvelle, Berger-Levrault, Paris, 1963, 268 pages.

André Gélinas

Volume 19, numéro 1, janvier 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021385ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021385ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gélinas, A. (1964). Compte rendu de [*Le Statut des Entreprises publiques*, par A.G. Delion, Collection de l'Administration nouvelle, Berger-Levrault, Paris, 1963, 268 pages.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 19(1), 133–133. <https://doi.org/10.7202/1021385ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1964

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

crets utilisables pour fins de discussion et d'analyse.

Enfin, les principaux textes législatifs pertinents au sujet sont fournis en appendice, soit dans leur teneur totale, soit en de larges extraits.

Somme toute un des manuels les mieux faits et parmi les plus utiles, autant aux praticiens qu'aux étudiants en la matière.

Jean-Réal Cardin

Le Statut des Entreprises publiques, par A. G. Delion, Collection de l'Administration nouvelle, Berger-Levrault, Paris, 1963, 268 pages.

L'on n'a plus à démontrer, il me semble, l'importance des entreprises publiques dans la plupart des pays y compris ceux de l'Occident. En ce qui a trait à la France, André DELION a déjà publié plusieurs études sur le sujet, notamment, **l'Etat et les entreprises publiques** (Sirey, Paris, 1959).

Dans « Le Statut des Entreprises publiques », l'auteur examine systématiquement et fort judicieusement les principales interrelations entre d'une part, l'entreprise publique et d'autre part, les organismes de contrôle que sont le parlement, le gouvernement et le Conseil d'Etat. En guise d'introduction, DELION donne quelques notes historiques et indique les règles relatives à la création, à la nationalisation et à la disparition des entreprises publiques. L'ouvrage est très à point et fort bien rédigé.

L'approche est foncièrement formelle et juridique. Ce qui explique sans doute pourquoi l'on a ignoré le rôle des partis et celui de l'opinion publique. Les discussions et les critiques sont rares. Les préoccupations d'ordre administratif, politique et économique sous-jacentes sont rarement exprimées. Il existe à cet égard un contraste frappant entre l'ouvrage de DELION et certaines études des années d'après guerre, notamment celles de Ventanat, de Juliot de la Morandière et de Lavergne qui mettaient en cause, sous différents aspects, l'idée même de la nationalisation. Cette idée étant maintenant devenue acceptable il appartient au juriste de formuler les nouvelles règles fondamentales d'organisation générale, c'est-à-dire, le statut.

Il va sans dire que l'on peut difficilement comparer le statut des entreprises

publiques en France et au Québec. Même si l'on fait abstraction des différences d'ordre quantitatif qui sont considérables (en 1963, la France comptait 150 entreprises publiques, le gouvernement canadien une quarantaine et le Québec une dizaine) il n'en reste pas moins que le contexte global est loin d'être identique. La planification économique est ici embryonnaire, les responsabilités sont partagées entre les collectivités provinciales et centrales, enfin la gestion publique commerciale est encore une source de controverses.

Sous l'angle restreint des rapports entre les entreprises publiques et les autorités de tutelle, il est vrai que nous observons ici aussi le principe de l'autonomie de gestion. Par contre, les moyens de contrôle diffèrent sensiblement. Il n'y a pas au Québec, par exemple, de commissaires de gouvernement, ni Commissions de Vérification des comptes des entreprises publiques, ni bien entendu, de Conseil d'Etat. De plus, les conseils d'administration n'obéissent pas à la formule de composition tripartite. Quant à la surveillance parlementaire, la nôtre frise l'insignifiance. L'Assemblée Législative n'a élaboré aucun mécanisme spécial de contrôle. Evidemment, l'on peut expliquer ces différences par une foule de raisons dont certaines sont attribuables aux structures même de l'administration générale. Par contre, il faut bien dire qu'à mon sens, l'on a peu ressenti ici la nécessité d'une surveillance plus étroite tout simplement à cause du petit nombre d'entreprises publiques. Le besoin devrait éventuellement créer l'organe.

André Gélinas

Economic Analysis and Industrial Management, par Jacques Lesourne, Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs, N.J., 1963, 631 pages.

Ce volume a déjà paru en français en 1958 sous le titre « Technique Economique et Gestion Industrielle ». Il constitue une lecture probablement des plus profitables pour le futur ingénieur-économiste. En effet, nous croyons que ce livre s'adresse surtout aux ingénieurs qui se dirigent vers l'administration de l'entreprise et qui partant désirent acquérir une connaissance de la théorie économique appliquée à la gestion industrielle. Beaucoup d'économistes peuvent également tirer profit de la formulation des principes économiques en termes mathématiques et statistiques. Il ne